

reposent. C'est une question qui, je le sais, a causé beaucoup d'angoisse aux parents au Canada.

Je ne m'excuse pas d'en parler, bien que je me propose, comme je l'ai dit, d'user de toute la modération possible. Toutefois, je tiens à dire au ministre que la question me préoccupe et je sais que j'exprime ici les vues de bien d'autres qui croient aussi fermement que moi que rien ne saurait justifier cet état de choses et qu'il faudrait immédiatement agir autrement. Ceux qui visitent les cimetières des soldats canadiens outre-mer connaissent bien les traditions, l'idéal, le sort et l'adversité que leur parent a partagés avec ses camarades de la même unité. La première question qu'ils posent est: "Où sont les morts du régiment d'Edmonton?" Ils cherchent une mention du régiment pour tâcher de repérer la tombe de leur cher disparu. Ils éprouvent un dur choc angoissant en apprenant que le régiment n'est pas mentionné sur la pierre tombale.

Le ministre devrait,—et j'espère qu'il le fera,—réviser la ligne de conduite actuelle et la changer de manière à ce que le nom de l'unité soit sculpté dans les pierres qui marquent les tombes des Canadiens, qui étaient si fiers de leurs régiments. Les dossiers devraient aussi indiquer, par régiments, les noms de ceux qui reposent là-bas.

M. Dickey: Je dois d'abord dire au ministre que je ne suis pas de ceux qui partagent l'opinion exprimée au début de l'après-midi, par le député de Trois-Rivières, relativement à la flotte aérienne de la Marine royale canadienne. Il est vrai que l'activité de notre porte-avions et de notre aviation navale est généralement coûteuse. Si on prend la chose de ce point de vue seulement, il est facile d'en venir à justifier la réduction des dépenses que comporte un tel service. Je crois toutefois que de telles raisons ne tiennent pas compte de l'expansion des opérations et des lignes de conduites suivies par les marines du monde, ni du rôle particulier que jouera la marine canadienne dans toute guerre future. Bien qu'elle soit très dispendieuse, je crois que nous devons maintenir l'aviation navale, la pourvoir des installations essentielles, du matériel nécessaire et d'un entraînement suffisant pour lui conserver sa puissance de combat.

L'étude du rôle attribué à notre aéronavale me donne l'occasion de participer au débat sur les crédits de la défense. Je veux aborder moi aussi, comme le député de Cap-Breton-Sud, la question de l'aéroport d'Eastern-Passage, dans le comté d'Halifax, la principale base d'opérations et de formation de l'aéronavale. La marine lui donne le nom de *H.M.C.S. Shearwater*. Puisque c'est un

aéroport militaire, c'est le ministère de la Défense nationale qui est chargé de l'exploiter de la façon la plus efficace, d'y établir les installations appropriées aux besoins de l'heure et d'agir de telle sorte que les exigences militaires soient celles qui priment, de façon raisonnable, bien entendu.

Je tiens à signaler que l'aéroport d'Eastern-Passage, aménagé pour le C.A.R.C., est encore le seul qui puisse accueillir les avions non militaires d'Halifax et de tout le centre de la Nouvelle-Écosse. Le ministère de la Défense nationale se doit donc de tenir compte de ce que l'aéroport a servi aux avions civils dès son aménagement. À l'égard de l'emploi de l'aéroport pour des fins militaires, je tiens à signaler au ministre que l'aéroport convient peut-être maintenant à l'usage qu'en fait la marine, soit l'atterrissage d'avions en provenance de porte-avions, mais que les progrès de l'aéronautique tendent à accroître le poids des avions militaires. Le ministère de la Défense se doit d'aménager dans la région d'Halifax un aéroport exclusivement militaire capable de recevoir tous les avions militaires en cas de guerre.

La base de Darmouth ne semble pas convenir aux appareils militaires lourds ni pouvoir faire face à l'accroissement de la circulation aérienne qui se ferait sentir en cas de guerre, même au cours des toutes prochaines années. Pour ce qui est de l'aviation civile, l'aéroport ne peut pas accueillir les avions lourds. Dans ce domaine également, les appareils tendent à devenir plus lourds pour des raisons d'économie. Afin de répondre aux besoins strictement militaires, le ministère de la Défense nationale devra bientôt prendre des dispositions pour qu'il soit possible de recevoir, dans le voisinage immédiat d'Halifax, des avions beaucoup plus lourds que ceux du service aérien de la marine qu'on reçoit actuellement à la base d'Eastern-Passage. Les autres ministères devraient aussi songer à aménager les installations nécessaires au maintien d'un service pour les avions civils lourds.

Je demande au ministre de me donner l'assurance qu'il étudiera la proposition que je lui ai transmise par écrit pour engager son ministère à consulter les fonctionnaires des Transports et aussi, au besoin, ceux du Commerce, en vue d'une enquête approfondie sur les besoins immédiats et futurs de la région d'Halifax en matière d'aéroports. S'il est possible de répondre à ces besoins, aux points de vue tant militaire que civil, en agrandissant ou en améliorant les installations dont on dispose déjà à la base d'Eastern-Passage, et si l'on peut effectuer ces travaux tout en continuant d'utiliser l'aéroport pour les avions civils sans restreindre indûment son usage à